



L'Hospice général est chargé de mettre en œuvre la politique sociale du canton de Genève. Il consacre l'essentiel de son activité à l'aide sociale en faveur des plus démunis et à l'accueil des requérants d'asile, tout en assurant d'autres tâches d'assistance, de prévention et d'information pour toutes les catégories de la population.

Il collabore étroitement avec les administrations fédérale, cantonales et communales, de même qu'avec de nombreuses associations privées.

C'est un établissement public autonome qui dispose d'une personnalité juridique. La loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006 définit son statut, ses missions et son organisation. Il est placé sous la haute surveillance du département de la solidarité et de l'emploi.

L'institution vient en aide à plus de 20'000 personnes, la grande majorité par le biais de l'aide sociale, les autres - 4'000 environ - par celui de l'asile. Les conditions d'octroi des aides sont précisément définies afin d'assurer l'équité de traitement des bénéficiaires. Les professionnels qui les accompagnent le font avec le souci de préserver leur dignité et de les aider à retrouver leur autonomie.

L'Hospice général gère aussi un établissement pour personnes dépendantes de l'alcool, la Maison de l'Ancre, un centre d'animation et de détente pour retraités, le CAD, et deux maisons de vacances, la Nouvelle Roseraie et le Chalet Florimont.

Hospice général
12, cours de Rive
Case postale 3360
1211 Genève 3

Tél. (+41) 022 420 52 00
Fax (+41) 022 420 51 29
E-mail: contact@hospicegeneral.ch